

Tribune – 5 février 2024

3600 signes

La biodiversité est l'avenir de l'agriculture

Dans toute l'Europe désormais, les agriculteurs mènent des opérations visant à alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur les difficultés qu'ils rencontrent. Les revendications – très diverses – se rejoignent sur les socles communs de la rémunération du travail agricole, et du trop-plein de contraintes (techniques, réglementaires, administratives, environnementales). L'assouplissement des contraintes environnementales fait partie des demandes et des premières pistes politiques évoquées pour la sortie de crise.

Pour nous, **professionnels de la biodiversité - naturalistes, ingénieurs écologues et opérateurs de travaux de génie écologique - ce recul des mesures en faveur des écosystèmes inquiète forcément.**

Surtout, nous regrettons l'omniprésence de cette lecture qui oppose « environnement » et « agriculture », et qui ne reflète pas la réalité de leur imbrication. Biodiversité et production agricole ne sont pas antinomiques ! Comme toute activité humaine, l'agriculture fait partie intégrante du vivant. Nous considérons que la biodiversité n'est pas qu'une question d'espèces, mais concerne l'ensemble de nos liens **d'interdépendance avec la nature**. L'équilibre n'existe pas aujourd'hui. Et la perte de biodiversité est un cercle vicieux, y compris pour les agriculteurs sur le terrain. Elle se traduit par un manque d'eau désormais annuel pour certaines exploitations, par une perte de productivité, par l'épuisement des sols, ou par une agressivité renforcée des ravageurs...

L'un des défis structurels de la production agricole est de réintégrer la biodiversité dans une vision holistique de l'aménagement du territoire, grâce au génie écologique. **Notre vision est celle d'une agriculture qui s'appuie sur le vivant, s'intègre au vivant, et est rémunératrice pour nos agriculteurs.**

Un levier d'actions enthousiasmant

Ce défi exige un **changement de paradigme**, des pratiques et de la manière de concevoir la performance d'une exploitation agricole au-delà de sa production alimentaire. Les petits pas que nous faisons sur le terrain (retour des haies, soin de la qualité des sols, préservation des pollinisateurs,...) servent encore trop de « bonne excuse » pour dire « que l'on fait quelque chose ». Il n'existe pas de solution simple à un enjeu systémique. Aménager le territoire et nos espaces agricoles par le prisme de la biodiversité ne se fera pas en un jour. Nous aurons besoin de pragmatisme, et d'humilité : face à la complexité du vivant, nous ne maîtrisons pas et ne maîtriserons jamais tout. Nous sommes aussi à l'amont d'un virage qui doit embarquer les hommes, souvent prisonniers de systèmes qui les dépassent.

Nous pouvons travailler ensemble, professionnels de l'agriculture et professionnels des écosystèmes pour développer des solutions radicalement innovantes. Ce changement de trajectoire nous lance un défi économique. Les actions du monde agricole en faveur de la biodiversité et du bien commun doivent contribuer à assurer des revenus décents. Nous préconisons pour cela d'instaurer un revenu pour la préservation et la restauration du vivant et des services qu'il produit (protection contre les inondations, qualité de l'air, etc.) **Ce revenu, nous devons collectivement le financer** tout au long de la production alimentaire : entreprises agroalimentaires, collectivités territoriales et consommateurs.

Nous sommes convaincus que la biodiversité représente un levier d'action enthousiasmant. Elle est l'une des clés pour accompagner le monde agricole à s'adapter au changement climatique et à poursuivre sa noble mission de nous nourrir.

Signataires

Patrice VALANTIN, Président de l'Union Professionnelle du Génie Ecologique (UPGE)

Julien LE CORDIER, Président de Kalisterre

Alma HECKENROTH, Présidente de REVER

Didier GROSDÉMANGE, Président de CINOV TEN

Thierry BLONDEL, Président de l'Union des Consultants et Ingénieurs en Environnement

Sid KERMADI – Président de l'AgéBio

AFIE, Collectif – Association Française Interprofessionnelle des Ecologues

A propos de l'UPGE

Le génie écologique a pour objet de favoriser la résilience des écosystèmes. Créée en 2009, l'Union professionnelle du génie écologique (UPGE) est la fédération des entreprises de la filière du génie écologique. Elle regroupe environ 130 entreprises œuvrant à gérer, favoriser ou restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques. Pour cela, la fédération travaille avec ses adhérents à développer le marché du génie écologique en conciliant création de valeur et service du Bien commun, accompagnant les acteurs économiques pour réintégrer les activités humaines dans le fonctionnement du vivant.

A propos de Kalisterre

Kalisterre est une qualification à destination des structures réalisant des travaux de génie écologique de qualité. Portée par une structure associative loi 1901 regroupant l'ensemble des parties prenantes de la filière, la qualification est fondée sur un référentiel précis regroupant des critères techniques, des références et des valeurs humaines et environnementales afin d'apprécier l'engagement de la structure candidate envers la biodiversité. Suivant des prescriptions environnementales poussées, la qualification est obtenue à la suite d'une instruction sur le terrain réalisée par des pairs, professionnels du génie écologique, pour visiter des chantiers et rencontrer les équipes des agences.

A propos de REVER

Le Réseau REVER, Réseau d'Échanges et de Valorisation en Écologie de la Restauration, créé en 2008, a pour but d'organiser et de favoriser les relations entre gestionnaires, praticiens, étudiants et scientifiques œuvrant dans les domaines de l'écologie de la restauration et/ou de la restauration écologique ainsi qu'à en diffuser les concepts et pratiques. REVER est affilié à la Société Européenne pour la Restauration Écologique.

A propos de CINOV TEN

Le syndicat professionnel Cinov Territoires & Environnement regroupe des sociétés et des consultants spécialisés dans les métiers du management environnemental, du développement durable et du développement des territoires, des expertises et ingénieries écologiques. Leurs territoires d'action concernent les industries, les espaces urbains, périurbains et les milieux naturels en France et à l'international.

A propos de l'UCIE

L'UCIE - L'Union des Consultants et Ingénieurs en Environnement – est une association de professionnels « Loi 1901 », créée en 2003, qui a pour but de représenter et de défendre les intérêts des ingénieurs, des techniciens, des experts et des consultants indépendants agissant dans tous les domaines d'activités professionnelles liés à l'environnement « au sens large ».

A propos de l'AgéBio

L'AGéBio a pour but de promouvoir en France l'utilisation des techniques de génie biologique, sur divers terrains d'application (bassins versants torrentiels, berges de rivières et de lacs, talus, zones pastorales et agricoles, pistes de ski...) et dans des contextes régionaux variés possédant leurs propres spécificités climatiques et socio-économiques. Le génie biologique (ou génie végétal) s'entend ici comme l'ensemble des techniques et stratégies utilisant les végétaux pour

- le contrôle, la stabilisation et la gestion des sols érodés
- la restauration, la réhabilitation ou la renaturation de milieux dégradés
- la phytoréhabilitation ou phytoremédiation

A propos de l'AFIE

Établie depuis 1979, l'est constituée de professionnels travaillant dans le secteur de l'écologie appliquée au sein de bureaux d'études, de collectivités territoriales, de services de l'état, d'établissements publics, de laboratoires de recherche, d'établissements d'enseignement supérieur, d'ONG et d'entreprises. L'AFIE se donne vocation à promouvoir des compétences et des savoir-faire de pointe en ingénierie écologique dans le souci de prise en compte des enjeux de préservation du patrimoine naturel français dans tous les secteurs d'activités.

Établie depuis 1979, l'AFIE est constituée de professionnels travaillant dans le secteur de l'écologie appliquée au sein de bureaux d'études, de collectivités territoriales, de services de l'état, d'établissements publics, de laboratoires de recherche, d'établissements d'enseignement supérieur, d'ONG et d'entreprises.

L'AFIE se donne vocation à promouvoir des compétences et des savoir-faire de pointe en ingénierie écologique dans le souci de prise en compte des enjeux de préservation du patrimoine naturel français dans tous les secteurs d'activités. Pour ce faire, elle a deux objectifs principaux :

- favoriser la prise en compte de l'écologie scientifique dans l'aménagement du territoire et la gestion des milieux naturels
- promouvoir la profession d'écologue et plus généralement le professionnalisme en environnement